

Voici les directives que nous a laissées Frère Branham. Voici, en détail, la manière dont doit être effectuée la distribution matérielle du Message. Par conséquent, je crois que c'est ainsi que doivent procéder tous ceux qui cherchent la Volonté parfaite du Seigneur et qui désirent avoir une marche honorable et victorieuse dans la Lumière de la Parole rétablie.

Il nous faut avoir quelque part une source où doit se trouver un absolu. Et, pour autant que je sache, je donne cela sous le Saint-Esprit, Le laissant, Lui, être mon Absolu. Et que cette bande soit votre absolu sur ces questions.

L'Ordre de l'Église Jeffersonville IN 63-1226

Or, ces bandes sont protégées par un droit d'auteur¹, et les bandes doivent être de la qualité la meilleure, même chose pour la brochure. Si vous n'en êtes pas satisfaits, retournez-les, faites-vous rembourser.

Speak to the Rock Lakeport CA 60-0723

Les bandes se font par contrat. Et, si je . . . Je ne sais pas exactement quand le contrat expire, mais les administrateurs, ceci regarde les administrateurs; non pas les diacres, mais les administrateurs; non pas le pasteur, mais les administrateurs. Les administrateurs, de temps à autre, ils—ils rédigent un contrat, si j'ai bien compris. (Et si ce—ce n'est pas juste, alors, que les administrateurs veuillent bien me corriger.) Donc, ces administrateurs ont une entente avec la personne qui fait les bandes, et les bandes sont données par concession². Personne d'autre ne peut faire des bandes à moins d'en avoir reçu l'autorisation de la personne qui détient la concession. Et celles-ci ne peuvent pas être vendues, sans la permission de la personne qui détient la concession, parce que c'est la loi, voyez-vous, qui régit la concession. Voyez-vous? Et si le . . . celui qui détient la concession veut laisser *un tel* faire des bandes, c'est son affaire. S'il veut laisser tout le monde faire des bandes, c'est son affaire; s'il veut que tout le monde vende des bandes, cela regarde la personne qui détient la concession. Il devrait avoir un—un petit mot, signé du détenteur de la concession, l'autorisant à faire et à vendre des bandes, parce qu'ainsi il est en règle avec la loi; sinon, l'homme qui possède la concession . . . Vous vous rendriez passible de . . . Si c'était une—une personne méchante, et qui cherche à créer des ennuis, elle pourrait vraiment le faire. Si vous passez par-dessus cette concession . . . parce que c'est exactement

la même chose qu'un droit d'auteur, voyez-vous, c'est la même chose. Vous n'avez pas le droit de faire cela. C'est passible d'une grosse amende.

L'Ordre de l'Église Jeffersonville IN 63-1226

Ce n'est pas mon affaire d'être au courant de cela; c'est son affaire à lui [celui qui détient la concession], avec eux et les administrateurs. Je ne cherche pas à m'interposer, mais je suis simplement en train de vous en donner la législation. Voyez-vous? La loi veut que ces bandes, à partir du moment où quelqu'un passe une commande, ces bandes sont censées être en route; dans la journée qui suit, ou deux, trois, quatre, ou cinq jours après qu'on a commandé ces bandes, celles-ci doivent être à la poste. Autrement la concession peut être retirée en tout temps, quand ces ordres ne sont pas observés. Voyez-vous?

Maintenant, tous les six mois ou tous les ans, on doit renouveler cela, ce contrat doit être renouvelé. Vous êtes censés vous rencontrer à la date précise mentionnée sur la concession. Et alors, d'autres personnes sont censées venir aussi à ce moment-là, et vous êtes censés aviser d'autres gens qui ont posé des questions au sujet des bandes; et qu'on vienne avec le contrat, qu'on s'assoie, et qu'on en discute. Maintenant, ces ordres doivent être exécutés! Voyez-vous?

L'Ordre de l'Église Jeffersonville IN 63-1226

Il y a des droits exclusifs rattachés à ces bandes. Personne n'a le droit d'y toucher. Vous avez intérêt à ne pas le faire. Vous—vous—vous vous exposez à des poursuites. Mais est-ce que nous allons le faire? Non.

*Reconnaitre votre jour et son Message
Jeffersonville IN 64-0726M*

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

¹ Droit d'auteur : Droit exclusif, détenu par un auteur ou son mandataire, d'exploiter à son profit pendant une durée déterminée, une œuvre littéraire, artistique ou scientifique.

² Concession : Contrat par lequel le concédant accorde à un concessionnaire le droit, le plus souvent exclusif, de vendre un produit ou de rendre un service dans une région donnée ou d'une manière particulière.

À mes frères et sœurs en Christ,

Je viens de poster une lettre personnelle à plusieurs frères qui ont soit lancé soit été impliqués dans des activités commerciales qui sont en violation directe des ordres donnés par Frère William Branham en ce qui concerne la reproduction, la vente, la traduction et la distribution générale de ses sermons sous forme de cassettes ou de brochures.

Dans certains cas, ce non-respect du droit d'auteur et de la concession — dont le détenteur légal est actuellement *Voice Of God Recordings, Inc.* — se poursuit depuis de nombreuses années. Comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport, nous avons tenté à maintes reprises de corriger la situation, mais sans résultat.

Nous croyons qu'un protocole vital et établi avec clairvoyance (ou, pour être encore plus précis, nous devrions dire "avec un œil d'aigle") nous a été laissé, et nous devons nous y conformer. Les déclarations de Frère Branham concernant la manière correcte de distribuer aux gens les provisions spirituelles qu'il a emmagasinées ne laissent pas de place aux amendements et n'ont besoin d'aucune interprétation. Si ses directives étaient suivies à la lettre, il n'y aurait aucune compétition entre les frères, aucune contradiction ni variation dans les traductions, et aucune pénurie de matériel.

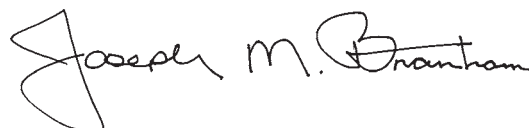
Le droit du propriétaire, et/ou de son mandataire, d'établir une distribution par concession de sa propriété matérielle et personnelle devrait être incontestable, surtout compte tenu du fait que le propriétaire est une personne dont les paroles et les actions sont considérées comme faisant autorité par toutes les parties impliquées dans cette controverse. Pourtant, le nombre de ceux qui ont jugé bon de ne pas reconnaître la validité des règles établies par Frère Branham il y a quarante-trois ans n'a cessé d'augmenter, et ces gens sont maintenant impliqués dans la vente de ce qui ne peut être désigné autrement que comme du "matériel piraté".

Avec l'introduction de nouvelles technologies et la facilité d'accès à la tribune et au marché très publics du Web, la compétition entre ces parties dissidentes est devenue tellement impitoyable et disgracieuse qu'il est difficile de croire qu'**aucun** bien puisse jamais en être le résultat, si on permet à cet état de choses de continuer sans y apporter de correction. Nous ne pouvons plus garder le silence, sans avoir du moins essayé, une fois encore, d'indiquer à tous ceux qui sont impliqués la position et la sagesse du propriétaire lui-même : Frère William Branham.

Dans les pages de cette brochure, vous lirez des choses qui pourraient vous choquer, peut-être même vous blesser. S'il vous plaît, croyez-moi lorsque je dis que je suis désolé si cela vous bouleverse, mais il serait injuste de vous laisser avec des demi-vérités et de fausses informations. Je crois que le moment est venu pour moi d'éclaircir publiquement ma position sur cette question, et je crois que vous avez besoin et que vous méritez d'entendre, au moins une fois, ce que j'ai à dire.

Que Dieu nous vienne en aide.

À Son service,

A handwritten signature in black ink that reads "Joseph M. Branham". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial 'J'.

En avril 1521, Martin Luther fut cité devant le saint empereur romain Charles Quint, afin de défendre son ministère. On avait empilé sur une table, devant lui, les livres qu'il avait écrits, et ce fut la seule occasion qui lui fut donnée d'expliquer et de défendre leur contenu. Son ministère, et peut-être même sa propre vie, étaient en jeu.

Il n'eut pas une attitude de défi; au contraire, humblement il présenta un compte rendu véridique de ses actions et la raison de son attaque contre la papauté. Après son exposé, ses examinateurs le sommèrent de renoncer publiquement à tout ce qu'il avait écrit.

Luther répondit : "À moins d'être convaincu par le témoignage de l'Écriture et par des raisons évidentes, — car je n'ajoute foi ni aux papes ni aux conciles, puisqu'ils se sont contredits, — ma conscience est liée par la Parole de Dieu. Je ne puis ni ne veux me rétracter en rien, car il n'est ni sûr ni salutaire d'agir contre sa propre conscience."

Il ajouta : "Voici ma position. Je ne puis autrement. Que Dieu me soit en aide! Amen."

Voici ma position

Je ne puis autrement

INTRODUCTION Chaque semaine, des centaines de cassettes, contenant les sermons de frères très en vue dans le Message, sont envoyées partout dans le monde. Ces cassettes audio et vidéo, provenant des bureaux de l'église de chacun, sont offertes à prix raisonnable. Des hommes chargés de contrôler la reproduction et la distribution de ces enregistrements sont responsables de ces bureaux. Si un autre frère ou un autre groupe de croyants (avec les motifs les plus purs) se sentaient conduits à vendre ces sermons par le moyen de leurs propres organisations, sans en avoir d'abord demandé et reçu l'autorisation du frère prédicateur, serait-ce correct? Bien sûr que non. Ce serait un procédé déloyal. N'est-il pas juste et logique que le frère qui a prêché ces messages ait le droit d'indiquer lui-même la façon précise dont doit être manié le produit de ses efforts? N'est-ce pas à lui de décider par qui et de quelle façon ses sermons doivent être distribués?

Supposons que le groupe bien intentionné utilise une partie des profits réalisés par la vente de ce matériel détourné pour le soutien financier de missionnaires et pour expédier de grandes quantités de matériel chrétien partout dans le monde. Cela justifie-t-il une telle infraction aux règles de l'éthique? Une fois encore, la réponse évidente est : "Non."

Cependant, des efforts mal dirigés de cette sorte sont devenus habituels et bien acceptés dans nos vie, au point qu'on ne se pose pour ainsi dire plus la question, à savoir si oui ou non il **devrait** en être ainsi.

Dans ce rapport, je désire exposer en détail comment et pourquoi je suis en désaccord avec un cercle grandissant de frères sur la question de la validité du droit d'auteur et des concessions que Frère Branham a placés sous la direction de la *William Branham Evangelistic Association*.

Je pense que vous verrez bientôt que le tableau a beaucoup plus d'ampleur que ce qu'on peut vous avoir présenté jusqu'ici.

TÉMOIGNAGE PERSONNEL J'aimerais commencer par vous donner en quelques mots mon témoignage personnel, comme je le ferais si nous nous rencontrions pour la première fois et que nous faisons connaissance :

Je crois que ma vie a été marquée par une bénédiction au-delà de toute mesure, celle d'avoir pour

père terrestre William Branham. Je n'avais que de dix ans lorsqu'il a été rappelé à la Maison, mais ses paroles ne cessent de me conseiller, son caractère est mon exemple, son nom mon héritage. J'ai toujours senti le réconfort de son amour, et je l'entends tous les jours dans sa voix.

La plupart de mes années en tant qu'adolescent et jeune homme ont été passées à fuir le Seigneur. Je sentais dans mon cœur qu'Il m'appelait à œuvrer à Son service, mais je m'entêtais à suivre mes propres voies, je refusais de me livrer complètement entre Ses mains. Puis, un jour de février 1981, Dieu, dans Sa miséricorde, m'a arrêté net. Je savais que je ne pouvais pas vivre un jour de plus sans qu'Il soit le centre de ma vie. J'ai appelé un ami ministre pour lui demander de venir me retrouver à l'église. Celui-ci est resté auprès de moi, à l'autel, jusqu'à ce que je sache que j'avais rencontré personnellement ce Père Céleste dont j'avais entendu parler par les prédications de mon père terrestre. Je me suis alors demandé : "Comment ai-je pu être assez insensé pour Lui résister et perdre toutes ces années?"

J'étais impatient de me mettre au travail! Je savais que je devais faire quelque chose pour aider les autres à entendre parler de ce merveilleux Jésus dont j'avais fait la connaissance. Comme je priais, j'ai senti que Dieu m'appelait à m'impliquer dans le ministère des bandes, et c'est devenu une conviction que je ne pouvais tout simplement pas feindre d'ignorer. Je ne savais rien de la production de cassettes, je ne savais rien de la direction d'une entreprise, mais la certitude que c'était exactement là que le Seigneur me voulait augmentait de jour en jour. J'ai fait une demande au conseil de direction de la *William Branham Evangelistic Association*, et celui-ci m'a accordé les droits exclusifs de reproduction des messages sur bandes. J'ai fondé *Voice Of God Recordings*, et dès le début j'ai dirigé cette entreprise selon les directives données par Frère Branham sur les bandes; en 1986, nous avons assumé la responsabilité de *Spoken Word Publications*. Dieu nous a bénis abondamment et a permis que nos capacités de production augmentent continuellement afin de satisfaire à la demande toujours croissante. En 1981, nous avons produit 2 200 cassettes en anglais. Actuellement, notre production annuelle est de plus de 500 000 cassettes et de 7 millions de brochures, avec des traductions en 45 langues.

En tant qu'être humain, il m'est arrivé souvent de ne pas être tout à fait à la hauteur, d'être au-dessous, je crois, de ce que le Seigneur me demande, mais je continue à prier et à essayer.

Et voici que (tout à coup, semble-t-il) j'ai 46 ans, je suis le père de deux grands enfants et le grand-père de deux précieux petits garçons. En toute sincérité, je dirai que le désir de servir l'Épouse de Christ partout dans le monde, brûle dans mon cœur tout aussi intensément qu'il y a vingt ans, au moment où *Voice Of God Recordings* a produit sa première cassette!

Il n'y a qu'une seule position que je recherche, c'est d'être dans la Volonté parfaite de Dieu. Ce n'est qu'à ce moment-là que j'aurai exécuté le dessein pour lequel Il m'a placé sur la terre, d'être né des parents desquels je suis né, afin d'avoir les ressources me permettant d'accomplir ce qu'Il m'a destiné à accomplir.

J'ai toujours été conscient des responsabilités qui m'incombent de par mon nom et de par mon poste de détenteur de la concession depuis les vingt dernières années. Tous les aspects de ma vie et chacune de mes actions ont fait l'objet de l'examen minutieux et de l'évaluation du grand public. Certains m'ont carrément rejeté, ainsi que tout ce que j'ai accompli par *Voice Of God Recordings*, en disant :

“Même dans la Bible, les fils de prophètes n'ont jamais rien fait de leur vie.” D'autres, en dépit de mes protestations, tentent de m'élever à un rôle qui est inexact selon l'Écriture, et que je trouve personnellement pénible. Je ne peux changer cette situation, et je ne crois pas je doive être tenu pour responsable de son existence.

Par nature, j'aimerais contenter tout le monde; je désire et je cherche l'approbation autant que n'importe qui. Mais j'ai appris que l'approbation du public est variable, c'est le moins qu'on puisse dire! Les Écritures enseignent qu'on ne peut servir les hommes et servir Dieu en même temps, et c'est un avertissement que je garde toujours devant moi. Je sais également que je ne pourrais jamais être un véritable serviteur pour les gens sans donner à la Parole la première place dans ma vie personnelle et dans mes activités professionnelles quotidiennes. Je crois qu'on ne sert personne, sinon Satan, lorsqu'on ne donne pas à la Parole la **priorité absolue** en tout — au-dessus de la famille et des amis, au-dessus de la popularité et de la sécurité, au-dessus même de l'harmonie entre les hommes et de leur bonne volonté.

VOICE OF GOD RECORDINGS Depuis les premiers jours de *Voice Of God Recordings*, nous avons **toujours** insisté sur le fait que notre but est de diriger ce secteur du ministère de Frère Branham en suivant ses directives aussi fidèlement qu'il est humainement possible de le faire. Nous avons cherché la collaboration de ministres partout dans le

monde, et nous leur avons exprimé notre désir d'être le membre dont la fonction serait d'*approvisionner* le Corps. Nous avons promis qu'aucune demande de matériel ne serait négligée.

Malgré cela, la vente non autorisée de ce matériel protégé par un droit d'auteur se poursuit sans relâche depuis des *décennies*. En diverses occasions, des hommes ont téléphoné pour m'**informer** de ce qu'ils se préparaient à faire, et nous leur avons recommandé de ne pas aller de l'avant tant que nous n'en saurions pas plus long sur leurs projets. Mais, chaque fois, ils ont donné suite à leurs projets sans nous. En d'autres occasions, nous avons pris la mesure supplémentaire de faire valoir notre position légale devant les transgresseurs les plus acharnés, mais nous avons considéré cela comme une alternative déplaisante, et nous avons cherché à l'éviter chaque fois que nous l'avons pu.

Lorsque nous essayons de signaler aux gens l'erreur de ce genre de situation (non pas selon nos règles ou notre entendement, mais selon les paroles mêmes de Frère Branham), alors on nous accuse d'être des tyrans, des gens méchants qui cherchent à faire obstacle à l'œuvre du Saint-Esprit.

On nous accuse de restreindre l'utilisation des paroles de Frère Branham, alors qu'en réalité, ce que nous nous efforçons de faire, c'est de restreindre **l'usage impropre** de ses paroles.

J'ai entendu maintes et maintes fois les déclarations suivantes : “Ils essaient de mettre le Saint-Esprit sous droit d'auteur”, et “Jésus ne détenait aucun droit d'auteur”. Comment des gens peuvent-ils faire des déclarations aussi illogiques! Il est indigne d'un Chrétien de porter de telles accusations contre des frères du Message dont le ministère est de distribuer les cassettes et les brochures du prophète.

La réalité, c'est que, contrairement à ce qu'on nous accuse de faire, nous n'avons rien mis sous droit d'auteur! Nous nous efforçons simplement de faire respecter le droit d'auteur que Frère Branham a établi!

Toutefois, bien des gens ont essayé d'obtenir un droit d'auteur sur le Message pour leur usage propre (CE QUI SIGNIFIE QU'ILS ONT REFUSÉ D'ACCEPTER LA DÉCLARATION DE FRÈRE BRANHAM, QUI A DIT QU'IL Y AVAIT DÉJÀ UN DROIT D'AUTEUR SUR CELUI-CI). Certains ont réussi à obtenir des droits d'auteur sur leur mise en forme personnelle du texte. D'autres ont eu recours à des moyens encore plus irrespectueux, cherchant à s'assurer l'exclusivité sur une partie du Message en vue de réaliser leur propre programme (un point qui sera traité plus en détail plus loin dans ce rapport).

UNE PERSONNE DOIT CONTOURNER CETTE PARTIE DE LA PAROLE, POUR JUSTIFIER CES ACTIONS DÉLIBÉRÉES CONTRE LE DROIT D'AUTEUR EXISTANT.

Je n'aime pas être continuellement forcé de me tenir sur la défensive, devoir toujours être sur mes gardes de peur de tomber dans une embuscade tendue par les gens mêmes que j'essaie de servir. Mais lorsque nécessaire, je défendrai cette œuvre! Le bien-être spirituel d'une foule de croyants, partout dans le monde, dépend des cassettes et des brochures que nous leur envoyons, et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour tenir l'engagement que j'ai pris envers eux. Je n'ai pas le choix, je dois prendre des précautions.

INCONDUITES Énormément de temps, de ressources humaines et de ressources financières ont été investis dans l'établissement et le maintien de nombreux autres ministères d'évangélisation, aussi bien dans ce pays qu'à l'étranger, chacun possédant des équipements permettant une grande production de cassettes, de traductions et de littérature. Un grand travail a été accompli, et nous remercions le Seigneur du bon fruit qui en est résulté.

Malheureusement, de nombreuses inconduites ont été commises au cours de ces opérations. Rivalités, injures, démêlés avec la justice, constructions d'empire et autres situations déshonorantes, tout cela se produit sous la bannière du ministère de l'Épouse.

Sans considérer le protocole simple établi par le prophète, même les différentes activités de traduction pratiquées partout dans le monde ne parviennent pas à être aussi efficaces qu'elles le devraient. Dans de nombreuses langues, plusieurs versions d'un même sermon sont disponibles, contenant souvent des traductions inexactes et trompeuses.

En tentant de mettre de l'ordre dans cette œuvre vitale, nous avons été forcés de faire face à des situations impliquant les problèmes moraux les plus sérieux, dont l'homosexualité et la polygamie. Nous considérons que des hommes qui mènent une vie pervertie n'ont pas le droit de manier la Parole, et qu'il est injuste que les gens aient à compter sur leur travail pour leur Nourriture spirituelle. Or, lorsque nous avons essayé de mettre un terme au travail de traduction de ces hommes, savez-vous ce qui s'est produit? Des frères ont immédiatement publié l'information sur Internet, nous accusant de chercher à détruire ces ministères "établis par Dieu"! Ils ont porté toutes les accusations imaginables contre nous!

Dans de nombreux pays, des traducteurs non autorisés sont payés pour fournir une traduction par semaine à leur imprimerie locale. Nous savons qu'il est impossible de produire une traduction de qualité à cette vitesse. Nous avons fait vérifier ces traductions par un service de traduction professionnel indépendant. Ces traductions n'ont jamais satisfait à leurs normes de qualité, et encore moins aux nôtres.

Jusqu'à présent, nous avons gardé le silence sur ces sujets devant le public, mais je vous assure que cela a été très frustrant!

LA DÉCISION DU PROPHÈTE Lorsqu'un produit est offert au public à un certain prix, c'est ce qu'on appelle "faire des affaires". Frère Branham ne voulait pas s'impliquer dans des questions d'argent, mais il se rendait compte que, pour assurer le bon fonctionnement de ce secteur de son ministère, des normes devaient être établies et des règles devaient être suivies. Il était également conscient du fait qu'il allait devoir s'attaquer à la question du contrôle de la qualité de ses enregistrements et à la question de la concurrence pour la vente de ceux-ci.

Les premières années, on permettait à toute personne munie d'un magnétophone d'enregistrer pendant que Frère Branham prêchait. Normalement, dans les campagnes, il y avait environ une demi-douzaine d'hommes installés avec leur équipement. Par contre, personne en particulier n'était officiellement désigné à l'enregistrement, et on n'avait même aucune garantie qu'un enregistrement serait fait! D'autre part, au Tabernacle à Jeffersonville, il pouvait y avoir de 20 à 30 personnes qui enregistraient, d'où un enchevêtrement de fils et de microphones.

À cette époque, chaque homme qui enregistrait avait une liste de gens qui achetaient une copie de la bande qu'il avait produite. Habituellement, la somme à déboursier correspondait au coût de la bande vierge plus quelques sous pour ses efforts.

Dès 1955, la confusion régnait. Le nombre de bandes produites avait considérablement augmenté, de même que le nombre de plaintes concernant des enregistrements mal faits, des bandes promises non livrées et des différences dans l'établissement des prix. Lorsque Léo Mercier et Gene Goad ont demandé à Frère Branham l'autorisation de voyager avec lui pour produire des enregistrements de qualité qu'ils vendraient à un prix raisonnable, celui-ci s'est réjoui de cette idée. Ils ont formé une entreprise, la Mission Audio, et, de juin 1955 à novembre 1959, ils se sont partagé, avec la concurrence, le marché du "service d'envoi des bandes". Cependant, ils se distinguaient nettement des autres par la qualité de leurs enregistrements et par leur méthode efficace de traitement des commandes.

Le 23 novembre 1959, le conseil d'administration du Branham Tabernacle a rendu officiel le fait que la vente de tous les **enregistrements** et de toute la **littérature** des sermons de Frère Branham ne se ferait que par l'entremise du Branham Tabernacle. La Mission Audio, et elle seule, serait autorisée à produire les enregistrements. Frère Mercier et Frère Goad allaient recevoir un salaire du Tabernacle, et lors d'une réunion du conseil d'administration tenue en décembre, la résolution suivante a été adoptée : "La production et la vente des bandes ne se fera que par les personnes engagées par le Tabernacle."

Néanmoins, plusieurs personnes se sont entêtées à enregistrer chaque service, “pour leur usage personnel”. Tant qu’ils se comportaient d’une manière ordonnée, aucun effort n’était fait pour restreindre leurs activités.

En juillet 1960, Frère Branham a déclaré publiquement que “les bandes sont protégées par un droit d’auteur”. Malgré cela, bien des gens ont contesté ses paroles et le pouvoir du conseil d’administration du Tabernacle de gérer la production et la vente des enregistrements, et quelques-uns n’en ont pas tenu compte.

En janvier 1962, l’autorisation d’enregistrer les sermons de Frère Branham est passée de la Mission Audio à Fred Sothmann et James Maguire, pour une période de six mois. À la fin de cette période, un contrat entre le Branham Tabernacle, Fred Sothmann et James Maguire, rédigé par les avocats du Tabernacle et signé par les membres du conseil, est devenu la première concession officielle des droits exclusifs d’exploitation du ministère des bandes sous droit d’auteur. Le 4 juin, Frère Sothmann et Frère Maguire ont été avisés que des droits d’auteur de 0,25 \$ par bande vendue devaient être versés au Branham Tabernacle, cette mesure prenant effet immédiatement.

De 1962 à 1965, le contrat entre Frère Sothmann, Frère Maguire et le Branham Tabernacle a été renouvelé annuellement. En 1963, suite à des plaintes du public concernant la qualité des bandes et le temps qui s’écoulait avant de recevoir une commande, Frère Branham a décidé d’aborder le problème. À une réunion tenue le 26 décembre 1963, il a commencé le service, en disant :

“Frères, nous avons convoqué cette assemblée ici, ce soir, dans le but de savoir comment diriger l’Église du Dieu vivant . . .”

Et en vertu de quelle Autorité donnait-il ces directives?

“Puisse cette assemblée comprendre que ces hommes [les diacres et les administrateurs] sont liés à Dieu par le devoir, pour avoir prêté serment devant cette Église, d’aider au maintien de ces principes. Il se peut que vous ne soyez pas d’accord avec eux; mais si je vous laisse diriger, alors c’est moi qui ne serai pas d’accord avec vous. Il nous faut avoir quelque part une source où doit se trouver un—un absolu. Et, pour autant que je sache, je donne cela sous le Saint-Esprit, Le laissant, Lui, être mon Absolu. Et que cette bande soit votre absolu sur ces questions.”

Plus tard au cours de la réunion, la question suivante lui a été posée : “Qu’en est-il des bandes?”

Il a alors traité le sujet énergiquement et de façon définitive, il a couvert tous les aspects de la question. J’ai imprimé une partie de sa réponse en page 1 du présent rapport pour vous permettre de l’étudier. Remarquez le commentaire qu’il a fait, ce commentaire concernant les gens qui avaient continué à faire et vendre des bandes sans

tenir compte de la concession : *“Personne d’autre ne peut faire des bandes à moins d’en avoir reçu l’autorisation de la personne qui détient la concession. Et celles-ci ne peuvent pas être vendues, sans la permission de la personne qui détient la concession, parce que c’est la loi, voyez-vous, qui régit la concession.”*

Si Satan peut vous convaincre que cette déclaration-là ne fait pas autorité, alors il sera capable de vous convaincre, au besoin, qu’une autre partie ne fait pas autorité.

Chose incroyable, même après un avis public aussi direct prononcé par le prophète lui-même, tous n’étaient pas disposés à se soumettre à ces règlements. Voici un exemple de ce qui s’est passé :

Le 30 juillet 1965, une réunion des diacres et des administrateurs s’est tenue au bureau du Tabernacle. Un homme qui avait copié et distribué gratuitement des bandes était présent à cette réunion. Son “ministère d’envoi de bandes gratuites” avait un vaste champ d’activités, aux États-Unis, au Canada et dans plusieurs pays anglophones d’outre-mer.

Cet homme avait préalablement demandé au conseil d’administration l’autorisation d’exploiter son ministère. Sa demande écrite avait été soumise par le conseil à Frère Sothmann et à Frère Maguire, les détenteurs de la concession. Ceux-ci lui avaient refusé cette autorisation. Il avait alors demandé s’il pouvait en appeler de cette décision directement au conseil. À l’unanimité, le conseil a appuyé le pouvoir donné au détenteur de la concession de prendre cette décision. Une résolution a été mise sur papier.

J’aimerais que vous lisiez ce document très révélateur avant de poursuivre la lecture de ce rapport. (Page 15.) Veuillez prendre note que cette résolution, rédigée sur papier à en-tête du Branham Tabernacle, n’est pas datée. Cette résolution a été émise à perpétuité.

Frère Branham établissait des lignes directrices, mais c’était le travail de son conseil d’administration d’en élaborer les détails. Il croyait que les membres du conseil étaient des hommes conduits du Saint-Esprit, et il respectait cette conduite dans leur vie.

Sur la question de la concession des bandes, il a insisté sur le fait qu’il voulait que ceci se fasse sous la direction du conseil d’administration : “Ceci regarde les administrateurs. Non pas les diacres, mais les administrateurs; non pas le pasteur, mais les administrateurs.” Il est même allé jusqu’à dire : “Ce n’est pas mon affaire d’être au courant de cela; c’est son affaire à lui [le détenteur de la concession], avec eux et les administrateurs.”

L’Ordre de l’Église Jeffersonville IN 63-1226

Ce communiqué officiel du conseil, signé par Frère Branham et tous les membres du conseil, a été lu du haut de la chaire le dimanche 1^{er} août 1965, avant le service. Après quoi il a été affiché sur le tableau d'affichage, dans le vestibule du Tabernacle.

Les gens ont cherché à insinuer que cette action ne ressemblait pas à Frère Branham, et qu'il n'était pas d'accord avec cette mesure, bien qu'il l'ait signée!

Chaque fois que j'entends de telles déclarations, voici la citation qui me revient toujours à l'esprit :

“Il [Jésus] était un homme gentil, un homme humble. Néanmoins, Il était un homme qui avait de l'autorité. Quand Il parlait, Il était très humble et très doux. Mais quand venait le moment, entre . . . de faire la distinction entre la vérité et l'erreur, Jésus était très sévère. Il a pris des cordes et les a tressées, puis Il a renversé les tables des changeurs et Il les a chassés du temple à coups de fouet. Il a dit des pharisiens, ces gens religieux, Il a dit : ‘Eh bien, bande d'hypocrites que vous êtes, serpents, traîtres’, et toutes ces choses, voyez-vous. Il était un homme qui pouvait parler quand c'était le moment de parler. Il était un homme rempli d'amour. Mais Il aimait tellement Son Père qu'Il restait en harmonie avec Son Père. Et tout ce qui se mettait en travers de cette harmonie, alors Jésus ne tolérait pas ces choses.” *Thou Knowest All Things Hammond IN 52-0716*

ET FRÈRE BRANHAM NON PLUS!

L'homme qui avait présenté cette demande était extrêmement frustré par la décision du conseil. Ne pouvant accepter cette décision finale, il s'est présenté chez Frère Branham cet après-midi-là, et a demandé impérativement à le voir. Frère Branham était dans son bureau et ne pouvait pas être dérangé, il préparait la réunion du soir. Complètement affolé, cet homme a refusé de quitter les lieux tant qu'il n'aurait pas vu le prophète. Il faisait tellement de tapage, que Frère Branham, de son bureau, entendait malgré lui tout ce qui se disait.

Après plus d'une heure, cet homme est parti, finalement convaincu qu'il ne verrait pas le prophète. Dès qu'il a quitté les lieux, Frère Branham a dicté une note, l'a signée, et a donné des instructions pour que cette note soit remise à cet homme avant le service du soir. Voici une partie du contenu accablant de cette note, publiée ici pour la première fois :

“À cause de votre attitude de défi, on ne vous appellera plus ‘frère’ dans notre assemblée.”

Plus tard, Frère Branham a déclaré que l'Ange lui avait parlé et lui avait dit : “Tu n'as plus à l'appeler ‘frère’.” Cet homme a continué à assister aux réunions, mais le “ministère des bandes gratuites” a cessé ses activités.

Frère Sothmann a continué à détenir la concession des bandes, jusqu'au 12 octobre 1981, au moment où le

conseil d'administration l'a transférée entre mes mains, et où *Voice Of God Recordings* a été fondée.

Bien des gens ont vu Frère Branham à la chaire, mais tous n'ont pas eu l'occasion de l'observer au combat. Il était sérieux quand il était question de faire la distinction entre la vérité et l'erreur, et, comme vous l'avez lu, il était sérieux quant à la manière dont devait être maniée la Nourriture qu'il avait emmagasinée. Il était prêt à entrer en action, lorsque nécessaire, pour appuyer la Parole du Seigneur. Tout comme Jésus, il “ne tolérait pas ces choses!”

AU PRÉSENT Réfléchissez à ceci un instant. Compte tenu de tout ce que vous avez entendu, de tout ce que vous avez lu et de tout ce que vous savez par expérience, s'il n'y avait ni concession ni droit d'auteur aujourd'hui, que Frère Branham n'en avait jamais parlé, et que tout un chacun avait le droit de produire et de vendre les cassettes et les brochures, et d'utiliser les paroles de Frère Branham à son gré, pensez-vous que la paix régnerait entre les frères, et que cette “entreprise” de production matérielle du Message marcherait comme sur des roulettes?

Vous savez bien que non. Considérez simplement les faits. À l'heure actuelle, partout dans le monde, des gens produisent des cassettes et impriment des brochures, en **prétendant** qu'ils ne croient même pas à l'existence d'une concession ni d'un droit d'auteur, que chacun, donc, a le droit de faire ce qu'il veut. Pourtant, ils se disputent, et chacun, afin de protéger ses propres intérêts, cherche à amener l'autre à fermer boutique. Satan a manœuvré afin de créer une concurrence dans une situation où aucune concurrence n'aurait sa raison d'être.

L'opinion publique, véhiculée par certains croyants du Message, est que les messages enregistrés par Frère Branham ont maintenant été relégués au “domaine public”, domaine non protégé et facilement accessible, entendant par là qu'aucun droit d'auteur valide n'a été établi. En outre, aucun matériel non protégé par un droit d'auteur ne peut faire l'objet de droits exclusifs de production, par conséquent le poste de détenteur de la concession et toute autorité découlant de celui-ci sont nuls et non avendus. Quiconque le juge bon est donc en droit de faire ce qu'il veut des 1 100 sermons prêchés par Frère Branham et de vendre tout produit dérivé de ces sermons, en étant exempt de poursuites judiciaires. N'en croyez rien.

La caractéristique principale de l'opinion publique, c'est qu'elle est souvent le produit du raisonnement humain, et quand l'homme décide de raisonner contre la Parole, cela ouvre la porte à tous les démons que l'enfer a à offrir.

Si vous jugez bon de raisonner contre la Parole, peut-être penserez-vous : “Mais il y a tellement de bien qui est accompli, sûrement qu’il n’y a pas de mal à ça. Si *tel ou tel* frère ne prenait pas l’initiative d’établir cette imprimerie, ou de mettre le Message dans ce nouveau format, eh bien, peut-être que partout dans le monde les gens mourraient de faim!”

Certains frères se voient même comme les Robin des Bois du Message, ceux qui volent les “riches” pour nourrir les pauvres.

Peut-être mangez-vous du pain volé, mon ami, mais ce n’est pas parce qu’il y a une famine au sein de l’Épouse, ni parce que je n’ai pas voulu mettre de la Nourriture sur votre table, comme certains voudraient vous le faire croire!

La Nourriture a été emmagasinée! Pourquoi l’Épouse mourrait-elle de faim? Les greniers sont pleins. La Nourriture est disponible en 45 langues, mais tant que nous ne suivrons pas les directives du prophète, la DISTRIBUTION sera entravée. Je crois qu’une cassette ou une brochure peut, à elle seule, nourrir et fortifier une âme affamée. Mais, pour mener à terme ce travail dont le but est d’atteindre toutes les âmes prédestinées, nous aurons besoin de beaucoup d’aide et nous devons unir nos efforts.

Nous sommes toujours désireux et prêts à répondre à tout besoin réel. Nous produisons des cassettes et des brochures par millions, ET NOUS POUVONS FAIRE PLUS! Oui, nous devons faire plus.

Je pense que certains d’entre vous sont tombés dans une embuscade! Pensez-y un instant : Entre frères, est-il normal d’accorder de l’importance au fait d’imprimer le symbole © sur le matériel du Message? Entre frères, est-il normal d’accorder de l’importance au choix de celui qui aura la responsabilité de produire les cassettes et les brochures, pourvu que le travail soit fait? Si nous sommes honnêtes, nous dirons : “Non.” Frère Branham a décidé qui serait responsable, de même que la manière dont le travail devait être exécuté. **C’est la seule chose qui devrait avoir de l’importance pour nous.**

Serait-il possible que Satan ait masqué ses vrais motifs par des détails techniques et des formalités entourant cette question de droits d’auteur, de concessions et de marques de commerce, juste assez longtemps pour détourner nos yeux du complot beaucoup plus menaçant qui est sa véritable intention? Pouvez-vous vous imaginer à quel point il est ravi de voir des croyants du Message mettre en doute l’autorité de la Parole?

Avez-vous songé que la vraie question pourrait bien être aussi simple que ceci : QUEL EST VOTRE ABSOLU? Les paroles du prophète ou le raisonnement humain?

Il n’y a qu’une autorité finale pour le croyant, quelle que soit la source ou la nature de la situation qui

se présente devant nous. Nous devons consulter la Parole. Elle est notre Absolu, et elle a la priorité sur tout raisonnement, toute émotion, toute volonté personnelle, toute ambition, ou tout intermédiaire auquel, dans la faiblesse de notre chair, nous pourrions recourir. Et je crois que les décisions que nous prendrons refléteront notre Absolu.

POSSIBILITÉS FUTURES Dernièrement je lisais l’opinion exprimée par un frère sur son site Web, et cela a béni mon cœur. Il était totalement convaincu que nous n’avions aucune preuve pour appuyer notre position en ce qui concerne l’existence d’un droit d’auteur et de droits exclusifs de production du matériel du Message. Il disait : “Tout ce qu’ils ont, ce sont les paroles de Frère Branham.”

J’ai dit : “AMEN!” J’ai pensé : “Quand Satan a tenté Jésus, dans le désert, qu’est-ce que Jésus a utilisé pour se défendre? Sa capacité de faire descendre les Anges des Cieux? Son Pouvoir de contrôler les éclairs et les éléments de la terre? Non. “Il a utilisé la Parole.”

Elles peuvent sembler faibles à leurs yeux, mais pour moi, ces déclarations, tissées par Frère Branham dans l’étoffe du Message, sont comme des brins de laine filée à la main — un peu rudes parfois, mais résistants et durables. Ces déclarations sont là pour protéger l’“étoffe” du vêtement dont sera vêtue l’Épouse. Je n’ai pas à défendre cette Parole, le Saint-Esprit le fera.

Et pour ce qui est de défendre nos droits en tant qu’êtres humains, l’apôtre Paul a nettement fixé des limites aux affaires que nous pouvons poursuivre, et à celles que nous devons laisser tranquilles! Si vous vous attendiez à trouver dans ce rapport beaucoup de jargon juridique, j’espère que vous êtes agréablement surpris par son absence. Je n’ai tout simplement pas eu le cœur de réagir ainsi. Je tenais à ce que ces paroles reflètent ce que je ressens, et non ce que nos avocats nous ont suggéré.

Dans la lettre que j’ai envoyée aux frères impliqués, sur toute la surface du globe, dans les divers ministères de production de cassettes et de brochures, j’ai fait cette déclaration :

Je ne peux m’empêcher de croire que, si nous suivions à la lettre les directives que le prophète nous a laissées, les résultats seraient supérieurs à tout ce que nous avons vu et imaginé jusqu’ici.

Peut-être direz-vous : “Mais, Frère Joseph, comment un seul bureau peut-il approvisionner le monde entier?”

Je n’ai jamais dit que je voulais travailler seul, et je ne crois pas que c’est ce que Frère Branham avait dans sa pensée. Il a désigné une poignée d’hommes, un conseil, pour qu’ils exercent la fonction de surveillants, qu’ils supervisent le travail qu’il savait devoir être accompli. Je veux travailler de concert avec d’autres personnes qui ont été appelées à œuvrer à Son service, tout comme moi.

Cette tâche semble-t-elle parfois impossible? Oui!
Est-elle impossible? NON!
Pas quand nous avons la PAROLE.

Vous trouvez peut-être, par moments, que cela n'a pas de sens, mais c'est parce que vous cherchez à raisonner *contre* la Parole. Quand vous raisonnez contre la Parole, vous vous séparez de Dieu.

Si nous suivons simplement les Directives du Prophète, nous accomplirons le plan de Dieu.

Dans la Grèce antique, il y avait un mathématicien et un inventeur célèbre du nom d'Archimède. On lui attribue la découverte de la loi du levier et des poulies mobiles, qui permet de soulever un grand poids avec une petite force. Il a déclaré : "Donnez-moi un point d'appui, et je soulèverai la terre!"

Mais malheureusement, Archimède n'avait aucun point d'appui ailleurs que **sur** la terre; sa position l'a donc empêché d'accomplir sa vision.

Ce n'est pas le cas de l'Épouse de Christ. Nous pouvons nous tenir au-dessus de la terre et de tout ce qui s'y rattache, à une position qui est au-dessus des personnalités, des nationalités, des fonctions, des amitiés, de la famille, de la loyauté et des ambitions. Nous pouvons nous tenir sur la Parole révélée pour notre jour, et, par notre vie, démontrer l'effet de levier (la force) qu'un caractère semblable à Christ procure au croyant.

Lorsque nous nous tenons dans cette position-là, nous **pouvons** soulever le monde!

RÉPONSES AUX QUESTIONS

MINISTÈRE DE BANDES GRATUITES Frère Branham a parlé d'un ministère de bandes gratuites dirigé par le Tabernacle. Il faisait référence aux bandes envoyées gratuitement outre-mer tous les mois, subventionnées par les **droits d'auteur** (0,25 \$) versés par le détenteur de la concession sur toutes les bandes vendues aux États-Unis.

Aujourd'hui, cette œuvre s'est développée et inclut maintenant des centaines de bibliothèques de prêt, partout dans le monde.

Les **droits d'auteur** représentent une part importante de cette œuvre, mais seulement parce que Frère Branham a fait du paiement des droits d'auteur une partie des responsabilités inhérentes à la production et à la vente de ses messages enregistrés. Comme il l'a clairement déclaré, ce n'était pas dans le but de faire un gain financier. Il a laissé cela entre les mains du conseil, et il nous a dit que nous devons le faire, parce que la loi l'exige, et **nous devons y obéir**. Depuis 1981, nous versons des droits d'auteur de 0,25 \$ sur chaque cassette vendue par *Voice Of God Recordings*. Chaque détenteur de la concession, depuis 1962, a fait exactement la même chose. Tout ce que nous vendons aux États-Unis contribue à subventionner les cassettes gratuites que nous envoyons outre-mer.

Grâce à la technologie MP3, un baladeur numérique qui peut contenir la totalité des 1 100 messages enregistrés est maintenant disponible. Suite à ces développements, nous devons aborder la question des droits d'auteur, puisque, comme toujours, nous voulons rester fidèles aux directives données par le propriétaire. Par exemple : les droits d'auteur sur les 1 100 messages en format MP3, à 0,25 \$ chacun, s'élèveraient à 275 \$.

Toutes les décisions concernant les droits d'auteur relèvent de la juridiction du conseil de direction de la *William Branham Evangelistic Association*. Personne ne devrait présumer qu'il est exempté de payer ces frais, que Frère Branham lui-même a prélevés sur les duplications de ses messages enregistrés.

REFUS D'IMPRIMER/D'ENVOYER DES BROCHURES

Il arrive très souvent que des frères d'outre-mer nous demandent d'imprimer certains titres. Il est normal que ces demandes soient examinées, puis mises sur le calendrier de la production, parfois des mois à l'avance. Aucune demande n'est laissée de côté.

Toutefois, il arrive qu'une décision soit prise de ne pas donner suite à une certaine demande. Par exemple, parce que nous avons constaté, après examen, qu'il n'y avait pas de besoin immédiat pour un article en particulier. Dans le passé, des milliers de brochures ont été imprimées, et sont encore en entrepôt, outre-mer, simplement parce que quelques personnes se sentaient frustrées de ne pas avoir une copie personnelle d'une certaine brochure. Dans un cas comme celui-là, ne vaut-il pas mieux produire quelques exemplaires "photocopiés" pour ceux qui en ont besoin, afin que des besoins plus urgents puissent avoir la priorité? Nous avons appris qu'il est toujours important d'examiner l'ampleur du besoin et d'y répondre en proportion.

La plupart du temps, le besoin est très réel. Malgré tout, nous devons établir une liste des priorités dans le travail, c'est pourquoi il peut s'écouler quelques semaines, voire quelques mois, avant que le travail demandé soit terminé. Mais quelquefois, des frères interprètent ce "*temps de production*" comme un "refus". Ils iront alors présenter leur demande à un pasteur des États-Unis ou du Canada, avec cette accusation : "Frère Joseph a refusé d'imprimer cette brochure pour nous."

Résultat — des brochures sont souvent traduites, imprimées et distribuées à mon insu. Après quoi, ces traductions non vérifiées sont mises en circulation, et alors, une autre "version" inexacte du Message exerce son emprise et ajoute à la confusion qui règne déjà parmi les gens.

LA MARQUE DE COMMERCE : Frère Branham n'a pas abordé la question de marque de commerce. Puisque nos actions et nos motifs sont simplement orientés vers l'accomplissement de ce que Frère Branham a mis en place sur les bandes, nous n'avons jamais envisagé la question d'une marque de commerce associée à son nom.

Il y a de nombreuses questions sur lesquelles mon frère, ma sœur et moi pouvons être en désaccord (une chose courante dans la majorité des familles). Bien que nous soyons du même sang, nous avons des personnalités différentes, des méthodes différentes et même des points de vue différents sur certains sujets. Heureusement, nous nous efforçons de ne pas laisser ces choses désunir notre famille. D'autre part, nous avons en commun un même respect pour la Parole, un désir de servir Dieu dans la position qu'Il aura bien voulu nous accorder, et un amour du Message qui éclipse tous les autres aspects de notre vie.

Cependant, il n'y a aucune opposition entre nous quand il s'agit de cette question-ci. Nous croyons que les paroles de notre père ne laissent absolument aucune échappatoire à qui que ce soit, y compris nous-mêmes. Et nous vous assurons que nous ne cherchons à discréditer aucun individu, aucune église, aucune corporation. Bien qu'ils pensent que leur motif est pur, et que leur cause est juste, si ces choses ne sont pas en harmonie avec la Parole, alors, comme Jésus, et comme notre père, nous ne tolérons pas ces choses.

Au moment où nos avocats procédaient à l'examen des différents aspects du ministère en vue de mettre à jour certains papiers légaux, ils sont tombés sur un fait stupéfiant. Il y a deux ans, un autre ministère a obtenu une marque de commerce légale sur le nom "William Branham", pour son usage exclusif.

Ce qui nous a étonné le plus, peut-être, c'est l'instigateur de cette action légale. Pendant des années, ils se sont opposés à la position de *Voice Of God Recordings* concernant le droit d'auteur rattaché au Message. Ils ont proclamé que la totalité de l'œuvre de Frère Branham appartient au "domaine public", et qu'il n'existe donc ni droit d'auteur ni droits exclusifs de production.

De leur point de vue, il n'y avait qu'une chose qui appartenait à Frère Branham et qu'il était encore possible d'obtenir, c'était son nom. Ils ont donc pris les mesures nécessaires afin de le réserver à leur usage personnel.

Il est absolument impossible que ceci ait été fait dans le but de protéger le nom du prophète ou d'honorer le Message de quelque façon que ce soit.

Si notre avocat n'avait pas découvert le fait que quelqu'un avait obtenu une marque de commerce sur le nom de notre père, aucun membre de la famille de celui-ci n'aurait su que cet acte avait été commis.

En tant que fils de Frère Branham, je dirai que je considère ce geste comme l'acte ultime d'irrespect commis contre notre père. Le nom de William Branham est maintenant la possession légale de : *Bible Believers of Washington [Cloverdale Bibleway, Surrey, Colombie-Britannique, Canada]*. Nous ne pouvons imaginer une manière plus insultante de déshonorer le prophète et sa vie de sacrifice que de lui ôter quelque chose d'aussi personnel que son propre nom.

Dans ces conditions, j'ai décidé de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger cet affront personnel à ma famille. Alors que je me tiens ici aujourd'hui, j'estime que je n'ai pas d'autres recours que de réclamer le nom de mon père.

Pour terminer, je voudrais dire que, peu importe combien les intentions sont bonnes, toute œuvre qui n'est pas accomplie en conformité avec la voie établie par Dieu est accomplie en vain. Comme Frère Branham nous en a avertis, il peut arriver que nous rendions un service à Dieu en dehors de Sa volonté, et si nous ne nous repentons pas, nous pourrions être le jouet d'une illusion et nous retrouver bientôt dans une situation tragique.

La distinction entre la vérité et l'erreur doit être faite, et j'estime que le moment est venu pour moi de rendre publique ma position sur ce que Frère Branham a dit concernant le droit d'auteur et les droits exclusifs de production rattachés à ses sermons.

C'est maintenant un moment de décision, pour tous.

"C'est pourquoi, ayant ce ministère, selon la miséricorde qui nous a été faite, nous ne perdons pas courage.

Nous rejetons les choses honteuses qui se font en secret, nous n'avons point une conduite astucieuse, et nous n'altérons point la parole de Dieu. Mais, en publiant la vérité, nous nous recommandons à toute conscience d'homme devant Dieu."

II Corinthiens 4.1-2

Voici le contenu général de la lettre que j'ai postée à tous les frères qui sont actuellement impliqués dans l'utilisation non autorisée des sermons de Frère Branham, dans quelque format que ce soit.

Cher frère,

J'aimerais avoir toute votre attention pendant les quelques instants que vous voudrez bien accorder à la lecture de cette lettre aujourd'hui. J'ai confiance que ce que j'ai à dire sera bénéfique pour nous, comme frères dans le Message, et que ce sera un pas positif aussi bien pour nous-mêmes que pour la famille de croyants que nous servons, partout dans le monde.

D'abord, j'aimerais examiner avec vous une seule des déclarations que Frère Branham a faites sur les conséquences que pourrait subir quiconque ne suivrait pas précisément les directives qu'il a données quant à la reproduction et à la distribution du matériel se rapportant à son ministère.

Ces paroles n'ont pas été insérées dans le Message. Elles n'ont pas été isolées de leur contexte; elles n'ont pas été manipulées. Voici ce qu'il a dit :

"Si c'était une personne méchante, et qui cherche à créer des ennuis, elle pourrait vraiment le faire, si vous passez par-dessus cette concession... parce que c'est exactement la même chose qu'un droit d'auteur, voyez-vous? C'est la même chose. Vous n'avez pas le droit de faire cela. C'est passible d'une grosse amende." Il a continué à donner ses directives en disant : "Je ne peux pas m'occuper de tout. Je vous indique simplement de quelle façon cela devrait et doit être dirigé. Et vous avez bien compris que j'ai dit : 'Doit être dirigé'!"

Il n'a pas laissé de place à l'interprétation. Il n'a pas donné de date de clôture.

Un prophète de Dieu a déclaré catégoriquement que les enregistrements de ses sermons sont et sont **contre la Parole de Dieu**.

Lorsqu'un prophète dicte une certaine action à poser, en disant : "Cela doit être fait de cette façon-ci", toute personne qui respecte cette autorité devrait s'empressez de suivre les directives qu'elle a reçues. Voilà ce que veut dire "suivre" un prophète. Mais croyez-vous vraiment que les nombreux intermédiaires partout dans le monde, aujourd'hui, qui sont impliqués dans la reproduction des bandes, dans l'impression des brochures, ainsi que dans la vente et la distribution de ce matériel, exercent ces activités en suivant strictement la façon dont Frère Branham a dit que cela *doit être dirigé*? Est-ce que la chose est conforme à la Parole? Est-ce qu'ils *suivent* réellement le Message?

Quand on lui a posé la question, voici ce qu'un frère a répondu : "Je sais que Frère Branham a prononcé les mots *droit d'auteur* et *concession*, mais aujourd'hui, il y a tellement de travail à faire, il ne voulait sûrement pas établir autant de restrictions que ces paroles le laissent entendre. S'il était ici aujourd'hui, il agirait sûrement d'une manière différente, parce que le champ d'action du Message est beaucoup plus grand qu'à cette époque-là."

J'ai aussi entendu : "J'ai cherché le Seigneur continuellement, et Il a miraculeusement ouvert des portes pour l'œuvre d'évangélisation que j'accomplis pour Lui; cette preuve de Son approbation me suffit."

Ce sont deux belles déclarations, et je ne voudrais pas, un seul instant, mettre en doute les motifs de l'un ou l'autre de ces frères. Mais je crois qu'ils ont tous les deux fait quelque chose que le prophète nous a bien avertis de ne pas faire. Ils ont présumé; ils se sont aventurés sans autorité.

Si je vous demandais, frère, la raison pour laquelle vous avez exercé vos activités qui, selon toute apparence, vont à l'encontre des directives de Frère Branham sur ce sujet, peut-être auriez-vous une réponse semblable. Mais les questions que je vous poserais aujourd'hui sont quelque peu

différentes, et je n'ai pas besoin d'en entendre les réponses. Je voudrais que **vous vous posiez vous-même** les questions suivantes : Est-ce que je serais prêt à me présenter en cour et à argumenter devant un juge que William Branham était dans l'erreur quand il a déclaré que cette œuvre qu'il a produite et qu'il nous a laissée est protégée par un droit d'auteur? Est-ce que j'affirmerais devant un juge qu'il a déformé la vérité dans toutes les déclarations qu'il a faites à cet effet? Est-ce que je serais prêt à mettre ma main sur la Bible et à dire que Frère Branham était dans l'erreur?

Nous ne sommes pas au tribunal des hommes aujourd'hui, mais nous sommes en Présence d'une Autorité encore plus haute que celle-là. Il a déjà déclaré que, peu importe combien nos intentions peuvent être bonnes, si le travail que nous Lui présentons n'est pas accompli en conformité avec la manière de faire qu'Il a établie, alors ce travail est accompli en vain. Comme Frère Branham nous en a avertis, il peut arriver que nous rendions un service à Dieu en dehors de Sa volonté.

Quand nous mettons notre propre interprétation à la Parole, nous faisons la même chose que ce que Satan a fait dans le Jardin. "Et qu'est-ce que cela a pour conséquence? De produire une puissance d'égarement, pour que les gens croient au mensonge et soient condamnés à cause de cela."² Quelle circonstance tragique! Quelle responsabilité terrible nous avons devant nous.

J'affirme que les paroles que Frère Branham nous a adressées sur ce sujet sont **la loi suprême**. Aucun litige n'est nécessaire, puisque l'Autorité Suprême a déjà donné, à travers Son prophète, Sa décision sur le sujet!

Il y a une manière correcte, établie par Dieu, d'effectuer la distribution matérielle de la nourriture emmagasinée pour l'Épouse, et elle est déjà en place et opérationnelle. Le but de ma lettre aujourd'hui est de vous rappeler, une fois encore, que vous sortez des rangs en empiétant sur les droits de ce ministère.

Je ne vous ai jamais demandé d'accepter des règlements que j'aurais moi-même formulés. Je ne peux pas dire que je connais toutes les raisons pour lesquelles Frère Branham a choisi d'établir les choses de cette façon, mais ne devrions-nous pas être capables de prendre pour acquis que sa compréhension du sujet est plus claire que la nôtre? Je le fais certainement.

Nous remercions le Seigneur d'avoir permis que du bien soit accompli, même dans l'état de désordre où nous nous trouvons actuellement. Des vies ont été bénies et enrichies. **Mais je ne peux m'empêcher de croire que, si nous suivions à la lettre les directives que le prophète nous a laissées, les résultats seraient supérieurs à tout ce que nous avons vu et imaginé jusqu'ici.** Et il n'y aurait aucune compétition entre les frères, aucune contradiction ni variation dans les traductions, et aucune pénurie de matériel. On pourrait accomplir tellement plus, si cette partie du ministère œuvrait en accord parfait avec la Parole!

Je crois que nous avons tous une fonction, dans le Corps de Christ, et que chaque fonction est tout aussi essentielle à la réalisation complète du Corps.

Dieu équipe spirituellement chaque homme pour l'accomplissement de sa vocation, et je crois que ma vocation est de remettre entre les mains des gens le matériel qui leur permettra de croire dans la connaissance de la Vérité révélée.

Depuis les premiers jours de *Voice Of God Recordings*, j'ai **toujours** insisté sur le fait que mon but est de diriger ce secteur du ministère de Frère Branham en suivant ses directives aussi fidèlement qu'il est humainement possible de le faire. Je vous ai demandé de collaborer avec nous, de nous permettre d'accomplir, suivant ses ordres, notre travail comme membre *approvisionneur* du Message, et j'ai promis qu'aucune demande de matériel ne serait négligée.

Malgré cela, vous avez décidé de continuer à accroître l'étendue de vos activités de production et de vente non autorisées de ce matériel sous droit d'auteur.

Je ne connais pas la raison pour laquelle vous avez jugé bon de contourner cette partie du Message, mais je ne crois pas que votre façon de diriger votre entreprise ou votre ministère soit

motivée par un aspect financier. J'ai confiance que vos motifs sont purs et que vos désirs sont honorables (et j'espère que vous avez une vision tout aussi impartiale de mon ministère).

Vous êtes un homme d'affaires prospère, ainsi qu'un ministre de l'Évangile. Vous vous êtes peut-être dit : "Si j'étais à la place de Joseph Branham, je ne ferais pas *ceci* ou *cela*, et il est certain que je ferais *ceci* d'une manière différente de la sienne." Il serait naturel de penser ainsi, et je suis sûr que je ferais la même chose, si nos rôles étaient inversés. De plus, il est possible qu'en certaines occasions, votre décision aurait produit de meilleurs résultats que la mienne, car j'admets que mon travail est continuellement une expérience riche d'enseignements.

Je me suis même demandé si c'est ma personnalité qui vous "prend à rebrousse-poil", et si c'est un manque de considération envers moi personnellement qui a provoqué cette réaction et ces actions, qui, à mon avis, ne semblent pas correspondre à celles d'un ministre de l'Évangile. Si, dans mon cœur, je vous ai mal jugé, alors j'en suis désolé et je vous demande de me pardonner. Je crois que vous en conviendrez avec moi, nous voulons avoir la doctrine juste et l'esprit juste au moment où Jésus reviendra.

Je suis conscient que le poste de ministre oint est un poste sacré, et je ne voudrais surtout pas être coupable d'avoir manqué de respect envers cette fonction sacrée.

Je serais naïf (c'est le moins qu'on puisse dire) si je ne reconnaissais pas que, si vous le jugiez bon, vous pourriez user de l'influence que votre chaire vous procure pour essayer de couper l'herbe sous le pied du ministère de *Voice Of God Recordings*. J'admettrai que parfois il me semble que c'est exactement ce que vous êtes de plus en plus déterminé à faire.

Vous savez que je ne me suis jamais ingéré dans votre ministère, que je n'ai jamais essayé de vous dire comment diriger votre ministère, que je ne vous ai jamais empêché d'accomplir aucune partie de votre ministère et que je n'ai jamais cherché à tuer l'influence de votre ministère parmi les gens. J'ai trop de respect pour votre fonction pour même envisager de telles actions.

Mais je voudrais savoir ce que je dois faire pour que vous respectiez mon ministère! Oui, je crois effectivement que ce travail que je fais est un ministère pour l'Épouse. Tant que je continuerai à croire qu'Il m'appelle à ce ministère, alors je m'efforcerai de poursuivre avec les moyens qu'Il mettra entre mes mains.

Récemment, j'ai remarqué que vous avez, encore une fois, élargi le champ de vos intérêts commerciaux, et que vous incluez maintenant la technologie MP3 dans la gamme de vos produits. J'ai également remarqué que vous avez protégé vos fichiers MP3 personnels par un droit d'auteur, bien que votre travail ait été fait à partir des sermons enregistrés du prophète, qui sont déjà sous droit d'auteur. Bien sûr, je comprends pourquoi vous avez tenu à protéger légalement tous les efforts que vous avez mis dans ce travail, spécialement quand on voit à quel point l'atmosphère est maintenant à couteaux tirés entre les concurrents.

Pourtant, il semble que vous vous attendez à ce que nous gardions le silence pendant que **notre** travail est en train d'être piraté — travail qui représente des années de labeur et d'importants investissements financiers de notre part.

Je crois que, si nous n'essayons pas, de tout notre être, de lever un étendard contre des inconduites telles que celles que vous et d'autres personnes commettez contre la Parole, alors Dieu nous tiendra pour responsables, à la fin, d'avoir été indignes comme intendants de Ses ressources. Après tout, ce sont Ses investissements et Ses trésors — les Provisions pour Son Épouse — qui sont en train d'être détournés.

Vos actions m'ont prouvé que vous n'estimez plus nécessaire de maintenir ne serait-ce qu'un semblant de respect pour mon poste de détenteur de la concession. Je me rends compte que, tant que vous justifierez vos actions par des motifs rationnels, alors tout ce que je dirai ne changera rien pour vous.

Mais je poursuis quand même cette démarche auprès de vous, parce que je n'ai pas de plus grand désir que celui de voir tout fonctionner en continuité avec la Parole.

Pour cette raison, et par l'autorité de la Parole qui a été prononcée par Son prophète, je vous demande de bien vouloir vous conformer aux directives de Frère Branham quant à ce matériel qui est sous droit d'auteur et sous droits exclusifs de production.

- VOUS NE DEVEZ NI VENDRE, NI REPRODUIRE, NI DISTRIBUER LES MESSAGES ENREGISTRÉS DE FRÈRE WILLIAM BRANHAM, SOUS AUCUNE FORME, NI AUX ÉTATS-UNIS, NI AU CANADA, NI DANS TOUT AUTRE PAYS ÉTRANGER.

- VOUS NE DEVEZ NI TRADUIRE, NI IMPRIMER LE MATÉRIEL DE FRÈRE WILLIAM BRANHAM.

Je ne demande pas ceci par recherche d'un avantage personnel, nullement. Je crois **réellement** que nous pouvons, comme représentants de ce Message, travailler en harmonie et dans la paix. Dieu a déterminé exactement quel est le travail qui **DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ** avant que Jésus emporte Son Épouse de cette terre.

Pouvez-vous imaginer tout ce qui pourrait être accompli pour le Royaume — beaucoup plus — si seulement les choses pouvaient être dirigées de la façon qui avait été prévue? Mais afin de fonctionner correctement, elles ne doivent pas être dirigées conformément à mon opinion ni conformément à la vôtre. Souvenez-vous, ce n'est pas moi qui ai mis en place cette ligne de conduite. Ce ne sont pas mes idées à moi. Nous sommes tous égaux devant l'autorité de la Parole.

Si un jour la concession passait aux mains de quelqu'un d'autre, je prendrais tout aussi volontiers cette même position avec la personne qui me remplacerait à ce poste.

C'est tout ce qui est en mon pouvoir. Je crois fermement que le Saint-Esprit défendra et protégera la Parole. Si vous pouvez me montrer, quelque part dans le Message ou dans les Écritures, que j'aurais fait erreur en quoi que ce soit dans ce que je vous ai dit aujourd'hui, alors, s'il vous plaît, contactez-moi. J'écouterai avec joie.

Que votre façon de vous y prendre soit bonne ou mauvaise, que vous estimiez que les accusations que vous avez faites contre *Voice Of God Recordings* sont justifiées ou non, c'est entre vous et Dieu, j'en suis conscient. Je sais que ce que Dieu désire voir en moi, c'est une réaction qui reflétera vraiment ce que ce Message représente pour moi, combien il m'a changé et m'a fortifié. Je sais que de moi-même, je ne suis rien. Ma vie, chaque fibre de mon être, dépend entièrement de Lui, et Il peut faire de cette œuvre ce que bon Lui semblera.

Je sais que beaucoup de choses que j'ai dites sont dures à entendre, et que je vous ai probablement contrarié. Ce que j'ai dit et fait vous a peut-être mis en colère. Je suis désolé d'être l'objet de votre colère, mais je suis tout aussi désolé de voir que la situation est devenue à tel point hors de contrôle que j'ai été forcé d'agir ainsi. Toutefois, au lieu de vous débarrasser de cette lettre et de chasser son contenu de votre pensée, voudriez-vous prier pour les points que je vous ai présentés?

Dans la déclaration que j'ai citée au début de cette lettre, Frère Branham nous avertit qu'"une grosse amende" serait imposée à toute personne qui n'accepterait pas l'autorité du droit d'auteur ou de la concession qu'il a établis. Je crois vraiment que si vous continuez sur la voie où vous vous trouvez actuellement, un jour vous serez condamné à une amende, par une Autorité beaucoup plus haute que toute autorité à laquelle nous pourrions avoir recours. Je le crois, parce qu'un prophète de Dieu a dit que ce serait les conséquences d'un tel acte, c'est-à-dire de faire précisément ce que vous avez persisté à faire. **S'il vous plaît, arrêtez maintenant**, parce que je ne veux pas voir cela se produire.

"HOLDING FORTH THE WORD OF LIFE"--Philippians 2:16

The Branham Tabernacle

INTERDENOMINATIONAL

EIGHTH AND PENN STREETS
JEFFERSONVILLE, INDIANA

PASTOR - REV. WM. BRANHAM

CES RÉOLUTIONS ONT ÉTÉ PRISES ET ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DES ADMINISTRATEURS ET DES DIACRES, EN ACCORD TOTAL AVEC LE PASTEUR ET LE PASTEUR ADJOINT.

I/ Toutes les bandes magnétiques des sermons du révérend William Branham seront produites uniquement par Fred Sothmann, et ce, jusqu'à nouvel ordre du conseil. Nous ne reconnaissons en ce moment aucun "ministère de bandes gratuites". Ces bandes sont données par concession et ne peuvent être reproduites par aucune autre personne que Fred Sothmann sans son autorisation écrite.

II/ Aucune personne tenant des réunions, vendant des brochures ou des bandes magnétiques, écrivant des tracts, distribuant des linges de prière ou des cartes de quelque nature que ce soit, ou sollicitant des dons, n'est reconnue par cette église ou son pasteur. Ces personnes le font sous des prétextes fallacieux et n'ont reçu aucune autorisation de le faire.

III/ Cette église n'envoie aucun ministre, autre que son pasteur, le révérend William Branham, tenir des réunions à d'autres endroits.

Les raisons pour lesquelles ces résolutions ont été prises sont les suivantes :

Il a été porté à notre connaissance que des ministres traversent le pays, s'introduisant dans d'autres assemblées, en disant qu'ils sont affiliés à cette église et envoyés par elle pour tenir des réunions.

Il a aussi été porté à notre connaissance que des gens impriment des cartes et des tracts, envoient des linges de prière, etc., comme s'ils étaient autorisés à le faire par cette église et son pasteur, ce qui n'est pas vrai. Nous vous saurions gré de bien vouloir signaler à l'église l'identité de toute personne agissant de la sorte.

Ces résolutions ont été lues et approuvées par le pasteur, le révérend William Branham, par le pasteur adjoint, le révérend Orman Neville, ainsi que par le conseil des administrateurs et des diacres.

REV. WILLIAM BRANHAM

William Branham

REV. ORMAN NEVILLE

Orman Neville

ROY E. ROBERSON

Roy E. Roberson

MIKE LEO EGAN

Mike Leo Egan

BANKS WOOD

Banks Wood

FRED SOTHMANN

Fred Sothmann

HOLLIN HICKERSON

Hollin Hickerson

TONY ZABLE

Tony Zabel

CARL WHEELER

Carl Wheeler

BILLY PAUL BRANHAM SEC. TREAS.

Billy Paul Branham Sec. & Treas.



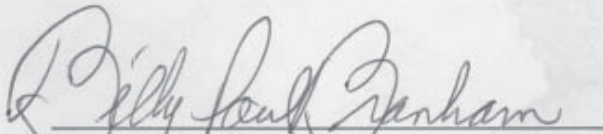
The William Branham Evangelistic Association

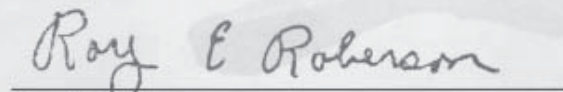
P.O. Box 325
Jeffersonville, Indiana 47131
United States of America

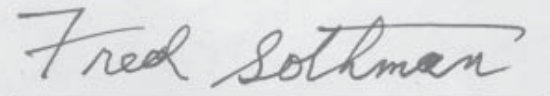
Transfert de concession


Ce document atteste qu'à partir d'aujourd'hui, 16 avril 1981, la **William Branham Evangelistic Association**, propriétaire unique des sermons enregistrés sur bande magnétique du **révérend William Marrion Branham**, et oeuvrant comme branche missionnaire du **Branham Tabernacle** de Jeffersonville, Indiana, accorde, par le présent document, à **Voice Of God Recordings** les droits exclusifs de reproduction, de traduction en d'autres langues, de vente et de distribution de tous les sermons enregistrés du **révérend William Marrion Branham**, ainsi que de tous les films et photographies de lui.

De plus, **Voice Of God Recordings** est autorisée, selon les possibilités technologiques, à explorer de nouvelles voies permettant une meilleure reproduction du message original, incluant le retraitement, la restauration et les moyens d'aboutir à un produit de haute fidélité et de rendre le produit plus pratique pour le consommateur.


Billy Paul Branham, President


Roy E. Roberson


Fred Sothman


Joseph M. Branham



"Jesus Christ the same yesterday, and today, and forever." Hebrews 13:8